

ORDRE DU JOUR
Conseil intercommunal du réseau AJERCO
Séance ordinaire

Mardi 7 octobre 2025 à 19h30

Salle Villageoise
Route de Saint-Denis 1, 1308 La Chaux

Le Conseil intercommunal sera présidé par M. Lionel Tissot.

1. Bienvenue
2. Appel
Assermentation(s) éventuelle(s)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de la séance du 15 mai 2025 (PV 1/2025)
5. Communications du Bureau
Courrier
6. Communications du CODIR
7. Communications de la Direction
8. Préavis du CODIR 03/2025
Budget de fonctionnement pour l'année 2026
Lecture du rapport de la commission, discussions et votations
9. Préavis du CODIR 04/2025
Préavis relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO
Lecture des rapports des commissions, discussions et votations
10. Préavis du CODIR 05/2025
Demande de budget complémentaire relative au mandat pour la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO.
Lecture du rapport de la commission, discussions et votations
11. Propositions individuelles et divers



Moiry, le 10 septembre 2025

Conseil intercommunal AJERCO

Président : M. Lionel Tissot
Vice-Présidente : M. Valérie Codina Cervellin
Secrétaire : Mme Nadia Presti

ltissot@moiry.ch
valerie.codina@penthalaz.ch
ci@ajerco.ch

079 638.58.68
078 243.84.93
079 383.69.21

Procès-verbal 2/2025
De la séance ordinaire du
Conseil intercommunal du réseau AJERCO
Mardi 7 octobre 2025
* * * * *
Salle Villageoise
Route de Saint-Denis 1, 1308 La Chaux

La séance est ouverte à 19h 40

Présidence : Lionel Tissot

Secrétaire : Nadia Presti

Listes de présences :

Communes (délégations municipales) : 18 communes représentées (c.f. liste annexée)

Communes (délégations législatives) : 19 communes représentées (c.f. liste annexée)

CODIR :

5 membres présents	2 membres excusés
• M. Yves Jauner, président • Mme Florence Texier-Claessens • Mme Barbara Busigny • Mme Nicole Reymond • Mme Caroline Jaugey, vice-présidente	• M. François Delay • Mme Justine Widmer

Liste des communes et personnes excusées :

Commune excusée : 1(c.f. listes annexées)

Communes absentes : 2 (c.f. listes annexées)

Personnes excusées : 4 (c.f. listes annexées)

Personnes absentes : 9 (c.f. listes annexées)

1. Bienvenue

Monsieur Lionel Tissot préside la séance et déclare la séance ouverte à 19h40.

Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes présentes, aux personnes représentant la délégation de l'AJERCO ainsi qu'aux membres du CODIR. Il remercie également la Commune de La Chaux pour son accueil dans la Salle Villageoise ainsi que pour la préparation de l'apéro à l'issue de la séance.

Il rappelle aux personnes présentes de se lever lorsqu'elles prennent la parole et de donner leur nom et celui de leur commune afin de faciliter la prise du procès-verbal.

2. Appel, Assermentation(s) éventuelle(s)

Avec la présence de 21 communes le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Conformément à l'article 90 de la Loi sur les communes, il est procédé à l'assermentation de :

- M. Christian Humbert, Dizy
- Mme Claudine Imhof, La Sarraz
- Mme Carine Maillat-Reymond, Cuarnens
- Mme Viviane Muster, Penthaz
- M. Loïc Pavillard, Orny

L'assemblée se lève.

Monsieur Lionel Tissot donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. À l'annonce de leur nom, chacune des personnes citées ci-dessus prête serment.

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Lionel Tissot informe que deux points supplémentaires vont être ajoutés à l'ordre du jour :

1. Préavis du Comité de direction No 06/2025 relatif à l'extension de l'UAPE des Bosquets à Cossonay - Création de 12 places supplémentaires dès la rentrée scolaire 2026.
2. Renouvellement des commissions à la suite de la démission de la commission de gestion de Madame Isabelle Mancino, Chavannes-le-Veyron.

Le nouvel ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue
2. Appel
Assermentation (s) éventuelle (s)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de la séance du 15 mai 2025 (PV 1/2025)
5. Communication du bureau
Courrier
6. Communications du CODIR
7. Communications de la Direction
8. Préavis du CODIR 06/2025
[Préavis relatif à l'extension de l'UAPE des Bosquets à Cossonay - Création de 12 places supplémentaires dès la rentrée scolaire 2026](#)
Lecture du rapport de la commission, discussions et votations
9. Préavis du CODIR 03/2025
[Budget de fonctionnement pour l'année 2026](#)
Lecture du rapport de la commission, discussions et votations
10. Préavis du CODIR 04/2025
[Préavis relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO](#)
Lecture du rapport de la commission, discussions et votations
11. Préavis du CODIR 05/2025
[Demande de budget complémentaire relative au mandat pour la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO](#)
Lecture du rapport de la commission, discussions et votations
12. Renouvellement des commissions
13. Propositions individuelles et divers

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion. N'ayant reçu aucune remarque il clôt la discussion et procède au vote.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité, aucune abstention ni vote contre.

4. Approbation du PV de la séance du 15 mai 2025 (PV 1/2025)

Monsieur Lionel Tissot prend la parole.

Il a reçu plusieurs interpellations concernant la mention des annexes qui ne faisaient pas partie du fichier du PV, ce sont les documents présentés au Conseil qui ne portaient pas à être modifiés. La mention annexe va être enlevée du PV et ces documents feront partie des archives.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion sur le procès-verbal du 15 mai 2025.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du CI du 15 mai 2025 est adopté tel que modifié à la majorité moins 5 voix contre et 11 voix d'abstention.

5. Communications du bureau, courrier

Monsieur Lionel Tissot informe que la séance sera enregistrée afin de faciliter la prise du procès-verbal. Cet enregistrement sera détruit une fois le PV accepté.

Il communique la nouvelle adresse mail du Conseil : ci@ajerco.ch et remercie de ne plus utiliser l'ancienne adresse.

Nous avons le plaisir d'accueillir une délégation de la direction de l'AJERCO : Monsieur Borgeaud, directeur général ; Madame Lungu-Tuchschnid, responsable de la communication ; Monsieur Blaser, directeur opérationnel et Monsieur Pourplanche, directeur des finances.

Monsieur Lionel Tissot prie l'assemblée de bien vouloir indiquer si elle consent à ce que ces personnes prennent la parole.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins une voix d'abstention.

Monsieur Yves Jauner informe que monsieur Blaser est opérationnel mais il est directeur de l'AJE (accueil de jour des enfants).

Monsieur Lionel Tissot informe qu'il a reçu la lettre de démission de la commission de gestion de Madame Isabelle Mancino.

6. Communications Codir

Prise de parole de Monsieur Yves Jauner, président du CODIR :

Il informe que le rapport d'activité de l'Ajerco n'a pas été imprimé, mais a été intégré au dernier courriel du conseil. Il est également accessible sur le site web de l'AJERCO à l'adresse www.ajerco.ch.

La séance de mise en place des autorités AJERCO est programmée pour le 25 août 2026.

L'intervention de Monsieur Jauner est jointe au procès-verbal.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques ou questions concernant les communications du CODIR.

Madame Françoise Dolivo, Moiry, désire savoir si la commission qui a été élue il y a une année concernant le départ des communes d'AJERCO est toujours d'actualité.

Monsieur Yves Jauner confirme que la commission conserve sa validité. Dès lors qu'un accord est conclu avec les communes souhaitant se retirer, un préavis sera alors soumis au conseil, dont les membres exprimeront leur position. Il indique qu'il attend le retour de la séance du 16 octobre, et qu'une séance extraordinaire pourrait être convoquée avant le prochain conseil.

La parole n'est plus demandée, Monsieur Tissot clôt la discussion.

7. Communication de la Direction

Aucune communication

8. Préavis du CODIR 06/2025

[Préavis relatif à l'extension de l'UAPE des Bosquets à Cossonay - Création de 12 places supplémentaires dès la rentrée scolaire 2026](#)

Monsieur Yves Jauner attire l'attention sur une erreur dans le rapport de la commission, où il est écrit préavis 05 au lieu de 06. De plus, dans les conclusions, le terme « CODIE » est employé à la place de « CODIR ».

Lecture du rapport de la commission.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, les discussions sont closes et les votes sont ouverts.

Le préavis 06/2025 est adopté à l'unanimité moins 3 absentions et 0 voix contre.

9. Préavis du CODIR 03/2025

Budget de fonctionnement pour l'année 2026

Le CODIR n'a rien à ajouter concernant ce préavis.

Lecture du rapport de la commission.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur ce préavis.

Madame Anne-Lise Rime, L'Isle, informe qu'elle n'a pas reçu le rapport de la commission de gestion.

Monsieur Lionel Tissot explique qu'il a reçu ce rapport vendredi et qu'il a souhaité procéder à son envoi sans délai. Il s'agit d'une erreur d'envoi de courriel, le document a été initialement transmis uniquement à la commune de Chavannes-le-Veyron. Monsieur Tissot n'a constaté son erreur que lundi soir, il a ensuite effectué l'envoi à l'ensemble des communes.

Madame Anne-Lise Rime, L'Isle, demande la transmission de ces documents le dernier lundi avant la séance communale afin que les municipaux puissent en prendre connaissance.

Monsieur Lionel Tissot prend note de la demande et sollicite également les commissions afin qu'elles transmettent rapidement leurs documents.

Monsieur Jaime Reina Copete, Penthelaz, demande concernant les frais informatiques, il désire savoir s'il y a des frais récurrents, si cela va augmenter, Compte 545510.313300. Il aimerait savoir s'il y a un plan pour ces frais.

Monsieur Joachim Cretegny, Cossonay, précise que ces coûts ne constituent pas des investissements, mais des frais récurrents, à l'exception du module spécial, qui représente une dépense unique.

Madame Rosa Helena Schneider, Senarclens, explique qu'elle n'a pas reçu le document à temps et que le vote est très difficile pour elle.

Monsieur Jaime Reina Copete, Penthelaz, aimerait savoir concernant la position 545510.313201 honoraires expertises en augmentation de 15'000.- à 65'000.- francs pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, quelles mesures ont été mises en place ?

Monsieur Yves Jauner explique que la proposition de ces mesures a été formulée par le département des RH. Ces mesures seront mises en œuvre si le budget est accepté.

Monsieur Jaime Reina Copete, Penthelaz, sollicite des informations complémentaires concernant ces mesures.

Monsieur Claude Borgeaud indique que ces frais s'élèvent à environ 150.- francs par collaborateur et par année. Il précise que leur collaboration avec Unisanté vise à couvrir des frais de prévention liés à la gestion de la charge mentale et physique, à la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les femmes enceintes ainsi qu'à la supervision du personnel, qui intervient auprès de familles et d'enfants présentant des besoins particuliers.

Monsieur Pascal Rossi, La Chaux, a une interrogation concernant la votation. Etant donné que les municipalités n'ont pas eu l'opportunité d'examiner le rapport de la commission de gestion, en cas de rejet du budget, une nouvelle date est-elle envisagée pour la convocation d'un nouveau Conseil, afin de pallier le risque de votes blancs ?

Messieurs Lionel Tissot précise que la présence d'abstentions, conjuguée à un seul vote favorable, entraîne l'adoption du budget, les abstentions n'étant pas prises en compte dans le décompte final. En cas de rejet du budget, un nouveau conseil serait convoqué.

Monsieur Yves Jauner explique que le préavis 03/2025 ainsi que les pièces jointes ont bien été reçus. Le rapport de la commission est un résumé et reprend exactement ce qui est écrit dans le Budget de fonctionnement 2026.

La parole n'étant plus demandée, les discussions sont closes et les votes ouverts.

Le préavis 03/2025 est adopté à l'unanimité moins 14 voix d'absentions et 0 voix contre.

10. Préavis du CODIR 04/2025

Préavis relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO

Le CODIR n'a rien à ajouter concernant ce préavis.

Monsieur Lionel Tissot explique qu'il a demandé que le préavis soit également étudié par la commission de gestion et finances. Il estime cette démarche nécessaire, surtout que la commission de gestion doit aussi soumettre un rapport sur le préavis 04/2025 concernant la demande de budget additionnel pour la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO.

Lecture du rapport de la commission ad hoc et lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur ce préavis

Madame Carine Maillat-Reymond, Cuarnens, ne comprend pas le rapport de la commission de gestion et finances car les conclusions ont l'air très négatives mais la commission demande de voter positivement.

Monsieur Joachim Cregegnay, Cossonay, explique que le but principal de ce préavis est de s'adapter aux demandes de la FAJE principalement par rapport aux coûts des repas qui aujourd'hui sont non-dégressifs. Les chiffres qui sont présentés dans le préavis représente un gain de 260'000.- francs par année, mais la commission de gestion pense que ce chiffre sera moins grand car il suffit que peu de familles à gros revenus partent pour que ce chiffre descende. La commission de gestion n'est pas contre ce changement, elle pense que le bénéfice pour les communes sera sans doute inférieur. Cette politique est bonne et la commission de gestion pense qu'il faut la mettre en place.

Madame Claudine Imhof, La Sarraz, s'interroge sur la pertinence d'offrir 5 % de rabais pour les fratries d'autant plus que le canton vient d'annoncer une forte diminution des subventions pour 2027.

Monsieur Yves Jauner explique que c'est un choix qui s'est fait en commun avec le CODIR AJOVAL, les deux CODIR ont tenu à être dans la même lignée et ce sera la même chose pour AJOVAL et AJERCO

Mme Barbara Busigny, CODIR informe que la décision a été prise en mai et que les informations concernant le budget cantonal ont été annoncées dans les médias que récemment.

Monsieur Claude Borgeaud explique qu'actuellement les parents avec un revenus de 150'000.- francs par an ou plus payent tous le même tarif. Avec la nouvelle politique, le plafond serait augmenté à 200'000.- francs par an. Cependant selon une exigence liée à la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants), on ne peut pas dépasser le coût moyen ; c'est-à-dire la charge du réseau divisé par le nombre d'heures. Le coût moyen pour le préscolaire arrive à 200'000.- francs, mais pour le parascolaire il est à 160'000.- francs et pour le familial il est à 178'000.- francs. Cela veut dire que de tout manière les parents avec 200'000.- francs de revenus payeront le même tarif que ceux avec respectivement 160'000.- et 178'000.- francs de revenu. C'est un risque de voir certains hauts revenus quitter le réseau, mais à contrario, par rapport à ce que dit Madame Imhof, compte tenu de ce rabais fratrie qui passerait de 20 à 25%, ce serait une aide pour les familles. On se rend compte qu'au moment du deuxième enfant, certaines n'arrivent plus à gérer le placement des enfants et la question se pose à ce moment-là que l'un des parents arrête de travailler car le placement du deuxième enfant fait une charge supplémentaire. On essaie de trouver l'équilibre entre une politique financière à la charge des communes et une politique familiale afin de donner une accessibilité aux familles pour que les parents puissent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Madame Claire-Lise Cloux, Cuarnens, demande quelles sont les raisons de penser que les personnes à hauts revenus vont partir, ou iraient-elles ?

Monsieur Claude Borgeaud explique que les familles qui ont une capacité financière importante et qui ont de la place dans leur maison peuvent prendre une jeune fille au pair ; le risque existe mais il est minime. Il ajoute que les tarifs sont acceptables, pour le préscolaire c'est 100.- francs maximum par jour, par exemple sur Yverdon c'est 130.- francs. Cette légère augmentation permet une accessibilité aux bas et moyens revenus et les hauts revenus ont la capacité de pouvoir couvrir cette charge.

Monsieur Jaime Reina Copete, Penthelaz, ne trouve pas la grille tarifaire dans le préavis.

Monsieur Yves Jauner explique qu'elle se trouve dans un rapport qui a été demandé par le CODIR ; ce rapport a été transmis uniquement à la commission de gestion. Il fait environ 40 pages. C'est un document de travail basé sur des chiffres de 2023.

Monsieur Jaime Reina Copete, Penthelaz, demande si on vote sur la grille tarifaire ou le projet d'application.

Monsieur Yves Jauner explique qu'on vote sur la grille tarifaire qui est présentée dans le préavis au chapitre 2.

Monsieur Jaime Reina Copete, Penthelaz, demande si, le plafond qui est voté, est celui de la simulation. Il ne comprend pas si dans le préavis il s'agit d'une illustration avec des plafonds fictifs ou avec les chiffres soumis au vote.

Monsieur Yves Jauner confirme que les 200'000.- et 160'000.- francs évoqués par Monsieur Borgeaud seront les plafonds effectifs si la politique tarifaire est adoptée.

Monsieur Claude Borgeaud explique que le réseau est lié aux directives de la FAJE. La volonté était de déplafonner tout à 200'000.- francs, mais dans la réalité le coût moyen nous fait descendre à 160'000.- et 178'000.- francs.

Madame Claudine Imhof, La Sarraz, informe que pour l'année prochaine les frais de garde déductibles seront de 15'200.- francs maximum et elle s'interroge encore sur la question d'augmenter ces taux pour les fratries car cela représente un montant important.

Monsieur Claude Borgeaud informe concernant les 10 millions, ce serait 2% de moins que le canton verserait à la FAJE. Il explique qu'il fait partie du conseil de fondation de la FAJE et qu'il connaît bien ce dossier. Pour 2026, il n'y aura pas d'impact mais peut-être pour 2027. Il faut savoir que premièrement cela doit passer au Grand Conseil et ensuite il faudra voir au niveau de la FAJE sur quelles prestations elle va travailler, ce ne sera pas forcément sur la subvention ordinaire qui est 30% de la masse salariale du personnel éducatif. Cela sera peut-être sur autre chose. L'impact sera peut-être moins important sur le budget ordinaire d'un réseau.

La parole n'étant plus demandée, les discussions sont closes et les votes ouverts.

Le préavis 04/2025 est adopté à la majorité moins 5 voix d'abstentions et 2 voix contre.

11. Préavis du CODIR 05/2025

Demande de budget complémentaire relative au mandat pour la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO

Le CODIR n'a rien à ajouter concernant ce préavis.

Lecture du rapport de la commission.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, les discussions sont closes et nous passons aux votes.

Le préavis 05/2025 est adopté à la majorité avec 2 voix contre et 5 abstentions.

Monsieur Lionel Tissot remercie les membres du conseil d'avoir émis leur avis sur ces préavis malgré les problèmes de dépassement de la date concernant l'envoi des rapports des commissions.

12. Renouvellement des commissions

Monsieur Lionel Tissot informe que le conseil doit élire une personne à la commission de gestion afin de remplacer Madame Isabelle Mancino. Il ouvre la discussion et demande si des personnes sont intéressées.

Madame Ruth Muller propose de demander aux suppléants si une personne veut reprendre le poste de Madame Mancino.

Madame Valérie Codina Cervellin et Madame Sandrine Badan sont toutes deux suppléantes. Madame Valérie Codina Cervellin étant excusée, elle ne peut pas être élue. Madame Sandrine Badan ne désire pas devenir membre permanente à la commission de gestion.

Madame Brigitte Bütler, Dizy, se propose.

Le nombre de candidate étant égal au nombre de siège à repourvoir, **Madame Brigitte Bütler est élue par acclamations.**

13. Propositions individuelles et divers

Monsieur Yves Jauner remercie au nom du comité directeur les délégués pour leur confiance; la commission de gestion pour leur travail, les échanges et les débats qu'ils ont eu entre le CODIR et l'opérationnel ainsi que la commission ad hoc qui a travaillé sur la politique tarifaire.

Madame Chantal Biesler, Chevilly, désire connaître les dates des prochains conseils et des commissions afin de pouvoir les agender.

Les dates sont les suivantes :

Prochain conseil intercommunal : **7 mai 2026**

Conseil intercommunal suivant : **23 septembre 2026**

Commission de gestion : **2 avril 2026**

Commission de gestion : **3 septembre 2026**

L'installation des autorités aura lieu le **25 août 2026 au PAM à Cossonay**.

Monsieur Lionel Tissot annonce qu'il faudra choisir une nouvelle personne à la présidence car il ne se représente pas à sa place de municipal.

Monsieur Yves Jauner avise qu'il est fort probable qu'une assemblée extraordinaire ait lieu soit avant ou après le 7 mai 2026 suivant les discussions qu'ils auront avec les communes de Hautemorges et Montricher.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Lionel Tissot clôt la discussion et remercie encore une fois la commune de La Chaux pour son accueil.

La séance est levée à 21h02.

Le président

La secrétaire



Lionel Tissot

Nadia Presti